

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Le conseil était réuni hier à la salle des fêtes d'Eyguians (commune de Garde-Colombe), accueilli chaleureusement par monsieur le maire Edmond FRANCOU, pour la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire. 2020 sera un budget de transition et d'anticipation. Depuis 2017, la gestion mise en place a permis de stabiliser le fonctionnement, tant d'un point de vue financier que d'un point de vue des ressources humaines. Une collectivité prête à mener des projets structurants malgré un contexte budgétaire national contraint.

Les réflexions.

Les réflexions vont devoir se poursuivre dans d'autres domaines notamment sur l'exercice de la compétence GEMAPI.

Concernant l'eau et l'assainissement, le choix a été fait de ne pas transférer la compétence à l'intercommunalité avant 2026. La CCSB continuera à accompagner les communes dans le but de parvenir à une harmonisation progressive des pratiques.

Le plan pluriannuel d'investissement : 2 projets qui vont contribuer à renforcer l'image de notre territoire en 2020 : la construction d'un centre aquatique à forte valeur environnementale et la modernisation de la base de loisirs de la Germanette.

Ces investissements nécessiteront certainement des emprunts.

En termes d'endettement, tous les ratios de la CCSB sont dans le vert.

L'encours de dette au 31 décembre 2019 est de 3,2 millions. L'encours de dette par habitant est inférieur à la moyenne nationale des intercommunalités de même strate.

La reconstitution de l'épargne de 200 000€ par an, afin d'assurer la capacité de désendettement, passera par 3 leviers :

- la réduction des dépenses de fonctionnement courantes,
- la réflexion sur le volume des attributions de compensation,
- l'augmentation des recettes par la fiscalité et/ou par l'application de

tarifs qui correspondent aux coûts réels du service rendu.

Dépenses de fonctionnement.

L'optimisation des charges de gestion courantes est en cours depuis 2017 et continuera en 2020 : un objectif de réduction des charges courantes de fonctionnement de 5 % a été donné.

Recettes de fonctionnement.

L'incertitude pèse sur l'évolution de la fiscalité. La taxe d'habitation sur les résidences principales va disparaître. Pour les communautés de communes, elle va être remplacée par une fraction du produit national de TVA. En parallèle, les dotations de l'État diminuent de -5 % pour l'intercommunalité. En termes de recettes, les taux de fiscalité ont été maintenus à l'exception du taux de CFE qui permet de financer la mise en place de l'aide au transport scolaire sur l'ensemble du territoire. Ces taux restent situés dans la moyenne nationale.

Budget des Ordures Ménagères.

En 2020, les recettes liées à la vente des matériaux triés devraient diminuer. S'ajoutent à cette situation des difficultés de recyclage de ces matériaux en France, par manque d'entreprises en capacité de le réaliser. Pour la CCSB, la baisse liée à l'effondrement des tarifs de rachat des matériaux est de 16 000 € entre 2018 et 2019, et devrait être de 40 000 € entre 2019 et 2020.

En parallèle, le taux de Taxe appliquée par L'État pour l'enfouissement des déchets ultimes atteindra 65 € la tonne en 2025,



contre 34 € la tonne aujourd'hui au Beynon.

D'autre part, les coûts de traitement pratiqués par les prestataires ne cessent de croître.

Sur le budget annexe des déchets ménagers, des investissements importants seront à réaliser :

- la fermeture du site d'enfouissement de Sorbiers et son réaménagement,
- le remplacement des véhicules de collecte et la mise en place de nouveaux conteneurs,
- la mise aux normes des déchetteries et l'installation d'un système de contrôle d'accès.

Le chiffre : quand la CCSB perçoit 0,90 centimes d'euros par habitant de DGF et de FPIC, 176,95 euros sont versés à la métropole de Marseille.



LE SCRUTIN - ÉLECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES - MARS 2020

Depuis de nombreuses années, l'intercommunalité s'est généralisée. En 2014, toutes les communes ont été obligatoirement rattachées à une intercommunalité. Aujourd'hui, 34 966 communes font partie des 1 259 communautés de communes, d'agglomération, urbaines et métropoles de France.

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch est née le 1er janvier 2017 à la suite de la fusion de 7 intercommunalités : les Baronnies, le Laragnais, le territoire de la Motte du-Caire-Turriers, le Ribiérais Val de Méouge, le Serrois, le Sisteronais et la Vallée de l'Oule. Elle est située au nord du département des Alpes-de-Haute-Provence et au sud des Hautes-Alpes, et compte 3 communes de la Drôme. Elle regroupe 60 communes, 25 000 habitants et couvre un vaste espace de 1 488 km². Elle gère un nombre croissant de services publics locaux et est à l'origine d'importants projets pour le territoire, tant dans le domaine du développement économique, de l'aménagement du territoire, de la gestion des déchets, du tourisme, de l'habitat que de l'action sociale.

Plus ou moins de 1000 habitants ?

Depuis 2014, les élus intercommunaux sont élus au suffrage universel lors du scrutin municipal dans les communes de plus de 1 000 habitants (Sisteron, Laragne-Montéglin, Val Buëch-Méouge, Serres et Mison). Dans les communes de moins de 1 000

habitants, les élus intercommunaux sont automatiquement le maire, le premier adjoint, et ainsi de suite en fonction du nombre de délégués dont dispose de la commune. Le conseil municipal peut aussi désigner un autre membre que le maire au début du mandat.



Les élus formeront ensuite le conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Le conseil désigne le président et les vice-présidents et les commissions

Répartition des sièges par communes :

1 représentant : Authon, Barret-sur-Méouge, Bayons, Bellaiffaire, Chanousse, Châteaufort, Clamensane, Entrepierres, Eourres, Etoile-Saint-Cyrice, Faucon-du-Caire, Garde-Colombe, Gigors, La Bâtie-Montsaléon, La Motte-du-Caire, La Pierre, Laborel, Lachau, Lazer, Le Bersac, Le Caire, Le Poët, L'Épine, Melve, Méreuil, Monétier-Allemont, Monclus, Montjay, Montrond, Moydans, Nibles, Nossage-et-Bénévent, Orpierre, Ribeyret, Rosans, Saint-André-de-Rosans, Sainte-Colombe, Saint-Geniez, Saint-Pierre-Avez, Saléon, Salérans, Savournon, Sigottier, Sigoyer, Sorbiers, Thèze, Trescléoux, Turriers, Upaix, Valavoire, Valdoule, Valernes, Vaumeilh, Ventavon, Villebois-les-Pin.

2 représentants : Mison

3 représentants : Serres, Val Buëch-Méouge

8 représentants : Laragne-Montéglin

18 représentants : Sisteron